

Conditions tarifaires particulières de vente et de transport du tarif CORPO 01 janvier 2026

Ce document résume l'essentiel des conditions tarifaires des vols vendus par St Barth Executive et est susceptible d'évoluer. Veuillez le lire attentivement et nous contacter pour toute question.

AIR INTER ILES

Air Inter Iles désigne les services réguliers opérés par St Barth Executive (SBE) en Tecnam P2012 Stol.

ST BARTH EXECUTIVE

Certains services réguliers peuvent être opérés par St Barth Executive (SBE) en Pilatus PC12 entre SBH et SJU, entre SBH et PTP au tarif Business Class

HEURES D'ENREGISTREMENT

Enregistrement à	Début	Se Termine
St Barth - SBH	1H avant le départ	30min avant le départ
Pointe-à-Pitre - PTP	1H avant le départ	30min avant le départ
Marie Galante - GBJ	1H avant le départ	30min avant le départ
San Juan - SJU	2H avant le départ	1H avant le départ

Nous recommandons au moins deux heures avant les vols de correspondance internationaux. Il est de la responsabilité des passagers, lors de la réservation, de prévoir suffisamment de temps pour la récupération des bagages et le réenregistrement si une correspondance avec un autre transporteur est prévue.

Le fait de ne pas se présenter pour un vol sans en avertir SBE entraînera l'annulation de la réservation restante.

SBE se réserve le droit de refuser le transport à toute personne qui ne se conforme pas aux tarifs applicables, aux règles ou règlements de la compagnie.

MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE VOYAGE (tarif CORPO)

Les vols réservés peuvent être modifiés ou annulés selon le tarif, jusqu'à 1h avant le départ du vol. Toute modification ultérieure est interdite.

Frais de modification Frais d'annulation	Air Inter Iles	St Barth Executive
Jusqu'à 1h avant le départ	Sans frais	Sans frais

Annulation : L'annulation est autorisée, mais ne peut pas avoir lieu à moins de 1h du départ

No show : Le billet est perdu

Remboursement : Les remboursements du tarif CORPO sont permis sous forme de **re crédit sur le compte** uniquement. En cas d'annulation à moins de 1h du départ, aucun crédit ne peut avoir lieu.

Correction de nom : Le tarif CORPO autorise le changement de nom jusqu'à 1h avant le départ. Vous pouvez contacter nos chargées de clientèle par mail à l'adresse suivante : laligne@stbarthexecutive.com

BAGAGES

Pour garantir la sécurité de nos opérations et le confort de tous, certaines règles doivent être respectées concernant vos bagages. Chaque passager dispose d'une **franchise maximale de 32 kg**, à répartir entre bagage enregistré et bagage à main, selon le tarif choisi. Cette franchise est clairement indiquée sur votre billet ou votre confirmation de vol.

Bagages à main/cabine :

Notre politique tarifaire inclut une franchise de bagages à main/cabine d'un poids total maximum de 12 kg / 26 lb pour chaque adulte ou enfant de plus de 2 ans.

En bagage à main :

Nous vous conseillons de choisir des sacs souples que vous pourrez ranger sous votre siège, avec des dimensions maximales de 40x30x15 cm (16x12x6 in).

En bagage cabine :

Les dimensions maximales doivent être de 55x35x25 cm (22x14x10 in). Les bagages cabines seront transportés avec les bagages enregistrés, dans la soute de l'appareil.

Bagages enregistrés en soute :

Les bagages enregistrés seront sécurisés dans la soute à bagages, située à l'arrière de la cabine, et peuvent mesurer jusqu'à 158 cm / 62 in, en additionnant longueur, largeur et hauteur; et ne doit en aucun cas dépasser 32 kg / 70 lb (20 kg si votre bagage main/cabine pèse 12 kg).

Au-delà de ce poids, et pour des raisons de sécurité liées au poids que nos équipes au sol peuvent manipuler, le bagage ne pourra malheureusement pas être embarqué.

Franchises de bagages : Nos franchises de bagages sont basées sur le poids et incluent vos effets personnels, un bagage cabine et/ou un bagage enregistré : le poids total de tous les articles que vous apportez au comptoir d'enregistrement doit rester en dessous de la franchise totale.

Poids total autorisé	Inter Iles Flex	Business Executive
Adulte	max 32 kg/70 lbs	max 32 kg/70 lbs

Bagages en surpoids/ oversize : Nous ne garantissons pas le transport sur votre vol des bagages en surpoids, de grande taille ou supplémentaires. Les agents d'enregistrement, le jour du départ, vous proposeront la solution la plus adéquate.

Nous vous conseillons de contacter nos experts en voyages à laligne@stbarthexecutive.com pour toutes questions.

Les excédents bagages ou bagages supplémentaires sont facturés comme suit :

5kg supp 10€, 10kg supp 25€, 20kg supp 60€, 32kg supp 96€

Bagages en RUSH (bagage retardé)

Conformément à la Convention de Montréal, article 19, en cas de retard ou de non-acheminement du bagage, la compagnie aérienne n'est pas légalement tenue d'assurer la livraison du bagage RUSH au domicile du passager.

La livraison à domicile constitue une solution commerciale facultative, généralement proposée afin de limiter les désagréments subis par le passager, notamment lorsque le bagage est livré avec plus de 24 heures de retard.

⊘ Exception importante :

Pour tous les bagages en provenance de Saint-Barthélemy (SBH) ou de Marie-Galante (GBJ), la livraison à domicile n'est pas possible, même au-delà de 24 heures, car ces aéroports ne sont pas équipés de système de contrôle radioscopique (screening).

Dans ce cas, le passager est tenu de récupérer son bagage en personne, conformément aux obligations réglementaires en vigueur.

DOCUMENTS DE VOYAGE

Le client est entièrement responsable de s'assurer que ses passagers disposent des documents de voyage corrects et se conforment à toutes les lois, règlements, ordres, demandes et exigences (y compris tout document de santé applicable, taxe de sortie, entrée, visa, douane et autres formalités légales et statutaires) des pays à partir ou vers lesquels ils doivent voler. Cela s'applique également aux animaux voyageant avec les passagers, pour lesquels tous les documents requis doivent être à jour et valides pour les pays de départ et/ou de destination.

SBE ne peut être tenue responsable des conséquences que pourrait subir le client ou le(s) passager(s) en cas de non-conformité aux règles d'immigration, douanières ou gouvernementales.

REFUS D'EMBARQUEMENT ET DEBARQUEMENT POUR MOTIFS COMPORTEMENTAUX OU D'APPARENCE

La Compagnie se réserve le droit, conformément aux dispositions applicables et à l'autorité conférée au Commandant de bord, de refuser l'embarquement ou d'ordonner le débarquement de tout Passager dont la tenue vestimentaire, l'hygiène corporelle ou le comportement est susceptible de porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité opérationnelle, ou au confort des autres passagers et des membres d'équipage. Dans une telle hypothèse, aucun remboursement, réacheminement, compensation ou prise en charge, à quelque titre que ce soit, ne sera dû au Passager. Le Billet pourra être annulé sans contrepartie, et les segments non utilisés seront réputés caducs, sans préjudice de toute action que la Compagnie jugerait nécessaire pour préserver la sécurité et la régularité de l'exploitation.

CLAUSE DE NON-DISCRIMINATION

La Compagnie applique ses décisions d'embarquement, de refus d'embarquement ou de débarquement sur la base de critères objectifs, liés exclusivement à la sécurité opérationnelle, au maintien de l'ordre à bord, ou au confort légitime des autres passagers.

ARTICLES INTERDITS ET MARCHANDISES DANGEREUSES

Les passagers ne peuvent transporter ou inclure dans leurs bagages des articles qui sont interdits par toute loi, réglementation ou ordre national ou international applicable de transport sur tout avion. Tous les bagages et objets personnels apportés à bord de l'avion sont soumis à une inspection comme peut l'exiger la loi ou jugée nécessaire par l'équipage de vol. SBE peut interrompre le voyage si un passager refuse de se soumettre à cette inspection.

SBE n'assume aucune responsabilité pour les articles périssables, fragiles ou de valeur ou les documents, qu'ils soient enregistrés ou non avec ou sans la connaissance du transporteur.

Nous conseillons aux passagers de vérifier les directives de la FAA sur le site web dédié et la documentation, ou le matériel d'orientation de l'IATA

<https://www.faa.gov/hazmat/resources/regulations>

<https://www.iata.org/contentassets/6fea26dd84d24b26a7a1fd5788561d6e/dgr-62-fr-2.3as.pdf>

NOUS CONTACTER

Pour toutes questions concernant votre voyage ou les conditions ci-dessus, veuillez nous contacter :

Du Lundi au Vendredi de 7h à 17h30

Le Samedi de 7h à 12h et de 13h à 17h30

Le Dimanche de 12h à 17h30

Téléphone/ (+590) 590 212 979

Email/ laligne@stbarthexecutive.com